

Paramétrage des heures supplémentaires et complémentaires - TCR*

Vous trouverez ci-dessous un rappel des paramétrages à appliquer pour les heures supplémentaires et complémentaires, qu'elles soient exonérées ou non.

Ci-dessous, le lien Service-Public.fr concernant le fonctionnement de ces heures et des taux à appliquer :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391>

Rubriques d'heures supplémentaires et complémentaires dans EIG

Conseil : Pensez à renommer vos rubriques comme il faut pour mieux vous y retrouver. Voir ci-dessous :

Identification		
Heures compl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRS	Assiette heures complémentaires et supplémentaires
Base de cotisation	BC_CSGCRDSTPA	Base CSG/CRDS sur heures compl. et suppl. exonérées
Iterative	HRSCOTSAL	Cotisations SALARIALES non INCLUSES dans la REDUC
Base	DSNDUREEREMU	Durée du travail rémunéré en DSN
Iterative	AGCP_HREMUPLUS	Heures à ajouter à AGCP.HREMU
Paye	H_COMP2014	Heures complémentaires (calcul auto des heures à 10% et 25%)
Paye	H_COMPL	Heures complémentaires (NE PLUS UTILISER) car non majorées
Paye	H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
Paye	H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
Iterative	VALHRSCOMPL	Montant des heures complémentaires exonérées
Iterative	NBHRSCOMPL	Nombre d'heures complémentaires
Base	NB_HEURESTPAYE	Nombre d'heures payées du mois
Cotisation	REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.
Iterative	COT_REDUC1	Total cotisation urssaf tranche 1 pour Réduction Salariales
Iterative	COT_REDUC	Total des cotisations URSSAF pour Réduction Salariales

Identification		
Heures suppl Catégorie	Alias	Designation
Base de cotisation	BC_HRSSUPP	Assiette réduction forfaitaire sur heures supplémentaires
Iterative	B_PXHEURESUP	Base du prix de l'heure pour les heures supplémentaires
Cotisation	REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires
Paye	H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (selon accord ou dispo spécif)
Paye	H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
Paye	_H_SUP25_NONEXO	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
Paye	H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
Paye	_H_SUP50_NONEXO	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
Iterative	VALHRSSUPP	Montant des heures supplémentaires exonérées
Iterative	NBHRRTT	Nombre d'heure de rachat RTT
Iterative	NBHRSSUPP	Nombre d'heures supplémentaires
Base	TX_HSUP	Taux horaire des heures supplémentaires (sans Ségur)

Attention, les heures supplémentaires à 10% (H_SUP10) et les heures complémentaires non majorées (H_COMPL) ne sont pas autorisées en l'absence de dispositions conventionnelles prévues ou d'accords sur le temps de travail (déposés à la DREETS, anciennement la DIRECCTE).

Identification		
heures (TEPA) Catégorie	Alias	Designation
Paye	H_MAJ_25	Heures (TEPA) majorées à 25% (NE PLUS UTILISER)
Paye	H_MAJ_50	Heures (TEPA) majorées à 50% (NE PLUS UTILISER)

Attention, les rubriques d'heures H_MAJ_25 et H_MAJ_50 ne sont pas bien paramétrées par défaut dans EIG. En effet, elles participent aux nombres d'heures complémentaires tout en

étant des heures majorées à 25 et 50% comme les heures supplémentaires. Cela veut dire que par défaut, elles ne tombent pas dans la réduction forfaitaire (patronale) sur les heures supplémentaires (pour les entreprises de moins de 250 salariés).

Ci-dessous, le lien Urssaf.fr pour la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires :

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-generales/la-deduction-forfaitaire-patrona.html>

Paramétrage dans les régimes

REDUCSAL = Réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires ET complémentaires exonérées

REDUCPAT = Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires (uniquement)

Attention, la déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires ne concerne que les associations de moins de 250 salariés. Vous trouverez ci-dessous les différents montants :

- Si votre effectif est inférieur à 20 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **1,50** € par heure supplémentaire effectuée.

- Si votre effectif est égal ou supérieur à 20 salariés mais inférieur à 250 salariés :

Le montant de la déduction est alors égal à **0,50** € par heure supplémentaire effectuée.

Accueil

Gestion des régimes

Charger la liste des régimes... | Période courante : Septembre 2023 | Liste des CTP

Sélection : Type de base (Toutes) [F11]

Plus...

Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]

iaire...[F4 pour modifier]

Alias	Désignation	CTP	Q.	DSN	Taux Salarié	Taux Emplo...	STAG	APPR	RGEN	CADR	RGFR
☐ Autre											
AGCPURSSAF	Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	668	P		0,000	(E = mc 2)					
N_CRDS	CRDS non déductible	260	A		0,500	0,000					
N_CSGDED	CSG déductible	999	A		6,800	0,000					
N_CSGND	CSG non déductible	999	A		2,400	0,000					
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	004	P		0,000	(E = mc 2)					
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	479	A		0,000	8,000					
FORFAITSOC20	Forfait social 20%	012	A		0,000	20,000					
COT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle inflation	390	A		0,000	1,000					
COT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	510	A		0,000	0,000					
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	003	P		(E = mc 2)	0,000					
AGCPURSSAFREG	Régul. Allègement Général de Cotisations Patr. URSSAF	669	P		0,000	(E = mc 2)					



Régime sélectionné : Valeurs appliquées par défaut

Plus...

Type de base (Toutes) [F11]

Catégorie de cotisation (Toutes) [F12]

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
Autre															
AGCPURSSAF	Allogement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	BC_AGCPURSSAF	(E = mc 2)	668				Plafonnée	03		01	018	079	✓
N_CRDS	CRDS non déductible	✓	BC_CRDS	0,500	260				Autre	04				072	✓
N_CSGDED	CSG déductible	✓	BC_CSG	6,800	999		260		Autre	04				072	✓
N_CSGND	CSG non déductible	✓	BC_CRDS	2,400	999		260		Autre	04				072	✓
REDUCPAT	Déduction forfaitaire patronale pour heures supplémentaires	✓	BC_HRSSUPP	(E = mc 2)	004				Plafonnée	03			021		✓
FORFAITSOC	Forfait social 8% (>11 salariés)	✓	BC_FORFAITSOC		8,000	479			Autre	05				071	✓
FORFAITSOC20	Forfait social 20%	✓	BC_FORFAITS20		20,000	012			Autre	05				071	✓
CDT_EXCEPINF	Prime exceptionnelle infatation	✓	BC_EXCEPINF		1,000	390			Autre	03				913	✓
CDT_EXCEP2018	Prime exceptionnelle PEPA et/ou COVID-19	✓	BC_PEXCEPT2018	0,000		510			Autre						✓
REDUCSAL	Réduction de cotisations sur heures compl. et suppl.	✓	BC_HRS	(E = mc 2)	003				Plafonnée	03				114	✓
AGCPURSSAFREG	Régul. Allogement Général de Cotisations Patr. URSSAF	✓	BC_AGCPURSSAF	(E = mc 2)	669				Plafonnée	03		01	018		✓

Paramétrage DSN

Menu DSN -> Paramétrage de la DSN -> Onglet Rubrique

Rubrique S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures

Structures	Rubriques
Gestion des rubriques	
Libellé	Montant
S21.G00.44.002 AssujettissementFiscal.Montant	
S21.G00.50.002 VersementIndividu.NelFiscal	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.004 VersementIndividu.NelVerse	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL][CSGNDDEDUC.MTS...
S21.G00.50.009 VersementIndividu.MontantPAS	[PAS_PRELEV.MONTANT][PAS_PREFIGUR.MONTANT]
S21.G00.50.011 VersementIndividu.PartNonImposableRevenu	[PAS_VARIABLES.NONIMPO]
S21.G00.50.012 VersementIndividu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeductibleRNF	[PAS_AB_T_FISCAL.MONTANT][(-1)]
S21.G00.51.012 Remuneration.NombreHeures	
001 Rémunération brute non plafonnée	
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	
003 Salaire rétabli	
010 Salaire de base	
012 Heures d'équivalence	
013 Heures d'habillage/déshabillage.pause	
017 Heures supp. ou comp. aléatoire	[H_COMP10.BASE][H_COMP25.BASE][H_COMPL.BAS...
018 Heures supp. ou comp. structurelles	
019 Heures d'activité partielle	[ABS_NP_CHOMPAR.DUREE]
020 Heures AD pour publics fragiles	
023 Jours de RTT monétisés	[NBHRSRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage intérimaires	
026 Heures supplémentaires exonérées	NE RIEN RENSEIGNER ICI
027 Montant net social	
028 Potentiel nouveau type de rémunération B	

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les BASES des rubriques

Liste des rubriques / Formules :

Sélectionnez une ou plusieurs rubriques/Formules et cliquez sur Valider

Liste des rubriques/Formules disponibles

Toutes les rubriques Avec rubriques inutilisées

Paye

Alias	Désignation	Infos
Rubrique de paye		
66_ASTREINT	Indemnités d'astreint...	
66_DIFFSMIC	Indemnité complém...	
66_DIFINTEXT	Différence internat ...	
66_DIM_JF	Indemnités dimanc...	
66_FORF_MENS	Prime forfaitaire me...	
66_GMPR	G.M.P.R.	
66_INDLAFORCA2	Revalorisation Lafo...	
66_INDLAFORCAD	Indemnité forfaitaire...	
66_INDSEGMED	Prime mensuelle mé...	
66_INDSEGUR	Indemnité forfaitaire...	
66_INDSEGUR2	Indemnité forfaitaire...	
66_IND_COMP_DIR	Indemnité complém...	
66_IND_MENS_RES	Indemnité mensuell...	
66_I_RESP	Indemnité de respo...	
66_I_TRANSF	Indemnité de transfert	
66_MTMASSEGUR	Montant maximum s...	
66_PRENDSEGUR	Inclure l'indemnité...	
66_PTSCDDP	Prêts de solidarité	

Liste des rubriques/Formules sélectionnées

Alias	Désignation
Rubrique de paye	
H_COMP10	Heures complémentaires à 10%
BASE	Base de calcul
H_COMP25	Heures complémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
H_SUP10	Heures supplémentaires à 10% (dispositions conventionnelles)
BASE	Base de calcul
H_SUP25	Heures supplémentaires à 25%
BASE	Base de calcul
H_SUP50	Heures supplémentaires à 50%
BASE	Base de calcul
H_SUP25_NONE...	Heures supplémentaires à 25% non exonérées
BASE	Base de calcul
H_SUP50_NONE...	Heures supplémentaires à 50% non exonérées
BASE	Base de calcul

Rubrique S21.G00.51.013 Remuneration.Montant

Structures	Rubriques
Gestion des rubriques	
Libellé	Montant
S21.G00.44.002 Assujettissement Fiscal.Montant	
S21.G00.50.002 Versement Individu.NelFiscal	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]
S21.G00.50.004 Versement Individu.NelVersé	[PAS_VARIABLES.NETFISCAL]-[CSGNONDEDUC.MTS...
S21.G00.50.009 Versement Individu.MontantPAS	[PAS_PRELEV.MONTANT]-[PAS_PREFIGUR.MONTANT]
S21.G00.50.011 Versement Individu.PartNonImposableRevenu	[PAS_VARIABLES.NONIMPO]
S21.G00.50.012 Versement Individu.MontantAbattementBaseFiscaleNonDeduitRNF	[PAS_ABT_FISCAL.MONTANT]*(-1)
S21.G00.51.012 Remuneration.NombrHeures	
S21.G00.51.013 Remuneration.Montant	
001 Rémunération brute non plafonnée	[BRUT.MONTANT]-[CHOMPART.MONTANT]-[COMP...
002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	[B_COT_ASS.MONTANT]
003 Salaire rétabli	[BRUT.MONTANT]-[ABSTOTALV.MONTANT]-[ABSTOT...
010 Salaire de base	[CPLDOTE.MONTANT]-[SALATELIER.MONTANT]-[CON...
012 Heures d'équivalence	
013 Heures d'habillage déshabillage.pause	
017 Heures supp. ou comp. aléatoire	[H_COMP10.MONTANT]-[H_COMP25.MONTANT]-[H_CO...
018 Heures supp. ou comp. structurelles	
019 Heures d'activité partielle	[CHOMPART.MONTANT]-[JCOMP_SMIC_CHOM.MONTA...
020 Heures AD pour publics fragiles	
023 Jours de RTT monétaires	[VALRTT.MONTANT]
025 Heures Chômage Intérimaires	
026 Heures supplémentaires exonérées	NE RIEN RENSEIGNER ICI (DEPUIS 01/2024)
027 Montant net social	
028 Potentiel nouveau type de rémunération B	

À partir de la norme P24V01 (Janvier 2024), le bloc **51.013** code **026** n'est plus à alimenter pour les heures supplémentaires et complémentaires. En revanche, il faut renseigner la rubrique **H_MTSUPEXO.MONTANT** dans le bloc **58.004** code **01** (cf paragraphe plus bas).

Code 017 Heures supp. ou comp. aléatoire => Renseigner les MONTANTS des rubriques

Dans notre exemple, la salarié a perçu 10h50 d'heures supplémentaires exonérées pour un montant de 151,20 €.

Bloc DSN à partir de la norme P24V01 (Janvier 2024)

Bloc 51

S21.G00.50 Versement individu	31012024	1479.02
S21.G00.51 Rémunération	001 Rémunération brute non plafonnée	1898.44
S21.G00.51 Rémunération	002 Salaire brut soumis à l'assurance chômage	1898.44
S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	162.17
S21.G00.53 Activité	01 Travail rémunéré	31.00
S21.G00.51 Rémunération	003 Salaire rétabli	1898.44
S21.G00.51 Rémunération	010 Salaire de base	1747.24
S21.G00.51 Rémunération	017 Heures supp. ou comp. aléatoire	151.20
S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		
S21.G00.58 Elément de revenu calculé en net		

S21.G00.51.001 Date de début de période de paie	01012024
S21.G00.51.002 Date de fin de période de paie	31012024
S21.G00.51.010 Numéro du contrat	M000003C0001
S21.G00.51.011 Type	017 Heures supp. ou comp. aléatoire
S21.G00.51.012 Nombre d'heures	10.50
S21.G00.51.013 Montant	151.20

Bloc 58

S21.G00.58.001 Date de début de période de rattachement	
S21.G00.58.002 Date de fin de période de rattachement	
S21.G00.58.003 Type	01 Heures comp. ou supp. exonérées fiscalement
S21.G00.58.004 Montant	141.10

Nous avons un bloc 58.003 code 01 correspondant au montant net des heures supplémentaires exonérées.

Saisie ou Régularisations des heures supplémentaires et complémentaires

Attention très important, il ne faut pas mettre de période de rattachement lors d'une saisie d'heures supplémentaires ou complémentaires. En effet, les heures supplémentaires et

complémentaires doivent être datées en **PÉRIODE DE VERSEMENT**. EIG appliquera par défaut dans les blocs DSN toutes les heures sur la période en cours.

Ci-dessous le lien Net-Entreprises.fr sur les périodes de versement des heures supplémentaires et complémentaires :

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2066

- Les heures supplémentaires exonérées doivent être datées en période de versement. Les rubriques de datation du bloc « Élément de revenu calculé en net - S21.G00.58 » sont facultatives et ce bloc hérite de la datation du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent si elles ne sont pas servies.
 - Ainsi, les rubriques « Date de début de période de rattachement - S21.G00.58.001 » et « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » sont à renseigner uniquement quand la datation est différente de celle du bloc « Versement individu - S21.G00.50 » parent (par exemple pour une régularisation). Si ces rubriques sont renseignées, la DGFIP se base sur la donnée renseignée dans la rubrique « Date de fin de période de rattachement - S21.G00.58.002 » pour rattacher les heures supplémentaires exonérées au millésime fiscal.

Revision #15

Created 13 September 2023 09:41:14 by Edouard GRIVILERS

Updated 13 August 2026 09:14:38 by Edouard GRIVILERS